

Compte-rendu du Conseil d'École du 21 mai 2002

Présents :

Administration : Mme Truchard, Présidente et directrice de l'École primaire
Mme Létocart, Proviseur du Lycée
M. Hureau, Intendant

Enseignants : Mme Youssef
Messieurs Josselin, Madec, Marre
Mmes Montet et Horiza, (suppléantes)
Mme Puvis-Allen, Psychologue, Invitée

M. Pacilly-Gamboa, invité

Parents : Mmes Hillion-Lahuna, Holley, Josz, Mengin-Duquesne, Métivier
(suppléante), Yepes

Absents : M. Guinez, Inspecteur de l'Éducation Nationale (excusé)
Mmes Buenos et Wheeler, parents d'élèves (excusées)

Début de séance : 16h30

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 13 FÉVRIER 2002

Le compte-rendu du 13 février est approuvé sans changement. Il est néanmoins relevé que la copie du compte-rendu du 8 novembre 2001 n'a pas été jointe en annexe du compte-rendu du 13 février 2002.

II. BILAN DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES (Cf. copie ci-joint)

Le bilan des actions menées en maternelle et à l'école élémentaire est jugé très positif, en dépit des semaines de confinement consécutives aux attentats de septembre 2001 qui avaient retardé en début d'année l'exécution des programmes de sorties prévues. Mmes Létocart et Truchard annoncent que le projet le plus ambitieux, qui a rassemblé les classes de maternelle autour de l'artiste Moeglen a été la création d'une fresque murale destinée à dissimuler la machinerie dans la cour de Bradley. Cette œuvre sera officiellement inaugurée en juin, à l'occasion d'une cérémonie de remise de diplômes aux élèves de grande section de maternelle.

Il est précisé par ailleurs que les achats des parents inscrits sur les sites de Safeway et Giant ont permis à l'école élémentaire d'acquérir une caméra numérique. Le réseau des parents-relais, en rôle au 3^e trimestre, fonctionne bien.

III. CLUB ROCHAMBEAU

Environ 50% des élèves de l'école élémentaire ont participé aux activités organisées dans le cadre du Club Rochambeau à Forest Road (FR) et Rollingwood (RW). Ils se sont répartis entre : Young Paleontologists, informatique et Tae Kwon Do (RW uniquement), et théâtre, gymnastique, football, arts plastiques, et Origami . Les recettes dépassent les dépenses ; les bénéfices permettent le renouvellement en continu des matériels et équipements, et l'octroi d'aides financières lors de voyages de classes.

Mme Truchard confirme qu'il n'y a pas de réduction pour les enfants boursiers et précise que très peu d'enfants sont refusés, même en cours d'année.

Mme Létocart aimerait voir un atelier de « Chant/Gospel/Chorale ».

Il n'est pas certain en revanche qu'un cours de danse moderne puisse être organisé, le gymnase étant très occupé.

Améliorations envisagées pour l'an prochain : le descriptif des activités proposées sera étoffé sur une plaquette et il sera précisé les équipements requis pour chaque activité.

IV FORMATION DES REMPLACANTS EVENTUELS

Les parents avaient proposé en début d'année de réfléchir aux modalités d'organisation d'une formation afin de faciliter l'insertion et la tâche des remplaçants éventuels des enseignants, et d'assurer le plus possible une continuité d'enseignement. Mme Horiza mentionne que des parents se sont manifestés. Au-delà de l'entretien, de l'examen de leur C.V. et de leurs qualités de contact avec les enfants, il est envisagé qu'ils soient accueillis dans les classes par des enseignants volontaires ; leur formation comporterait des périodes d'observation alternées avec des moments de prise en charge en solo de la classe, éventuellement sur une période de six demi-journées. Une « valise de l'enseignant » spécifique à la maternelle et à l'élémentaire pourrait être constituée. Cette valise pourrait comprendre toutes les informations d'ordre pratique et de sécurité.

V STRUCTURE DE L'ECOLE L'ANNEE PROCHAINE

Mme Létocart fait savoir que 20% des parents n'ont pas encore réinscrit leur(s) enfant(s) ou répondu au sondage de l'Administration. En l'état actuel des choses, Mme Truchard table pour les maternelles sur : 1 PS, 3 MS, 3GS. Pour l'élémentaire : 4 CP (les effectifs s'annoncent chargés), 4 CE1, 4CE2, 3 CM1, 4 CM2 ; pas de classe à double niveau à priori.

Départs: M. Madec, Mme Cerf, Mme Lambert (non-confirmé), Mme Daumont (secrétariat Rollingwood).

Mme Youssef, résidente, parvenue à la limite d'âge en France souhaite continuer à enseigner et a demandé un poste local à la Fondation.

Arrivées : deux enseignants-résidents, qui avaient effectué des remplacements très satisfaisants, ont été recrutés : M. Valentin et Mme Dione.

VI ORTHOPHONIE

Mme Truchard aborde la question et rappelle que le P.V. du Conseil d'Ecole du 29/05/01 rapportait qu'une charte précisant les conditions d'intervention avait été rédigée l'an dernier (jointe en annexe à ce compte-rendu). Mme Létocart signale qu'elle pourra être utilisée mais qu'elle doit être complétée, notamment : un seul et unique tarif doit être pratiqué, l'orthophoniste ne doit jamais s'enfermer avec un seul élève,...

Mme Létocart soumettra cette charte au Conseil d'Administration qui se réunit le 4 juin prochain.

Un enseignant observe que l'Ecole de Larchmont (NY) emploie une orthophoniste à mi-temps. Mme Puvis-Allen explique qu'en permanence une dizaine d'élèves sont de réels candidats pour une rééducation orthophonique à l'école élémentaire (430 élèves). Mme Truchard indique que 3 enseignantes d'anglais suivront dans le courant de l'été un stage d'orthophonie en anglais à Washington, financé à 80% par l'Ecole. L'orthophoniste qui a exercé dans les locaux de l'école pendant plusieurs années a quitté définitivement Washington au mois d'avril dernier. (Il est urgent de lui trouver des successeurs).

VI REGLEMENT INTERIEUR

A la demande des parents en début d'année a été organisé un groupe de travail qui s'est employé à rédiger un nouveau règlement intérieur, en vue d'en éliminer le ton jugé trop coercitif, et de le présenter davantage comme un document établissant les droits et devoirs des membres de la communauté scolaire, formée des élèves, des enseignants, des parents, et des autres personnels de l'école. Mme Truchard note qu'en France, le règlement est rédigé par la Directrice, après consultation du Conseil des Maîtres.

Le projet de règlement intérieur de l'école élémentaire, terminé par le groupe de travail fin avril, a été soumis en Conseil des Maîtres le 7 mai 2002.

Mme Horiza, qui avait calqué la rédaction du projet de règlement des maternelles sur celle du projet de l'école élémentaire, s'est chargée en parallèle d'insérer les amendements apportés dans la version du règlement destinée aux maternelles, tout en tenant compte de certaines spécificités propres au site de Bradley (*special exception*) ou aux classes de maternelles.

Parmi les points ayant fait l'objet de discussions :

- les parents ont explicité et fait modifier un article (1.1.1) afférent au droit d'expression des élèves (et non pas aux règles d'expression individuelles).
- les enseignants se sont étonnés de la présence d'une partie les concernant. Ils ont demandé l'élimination des trois premiers alinéas (extraits de textes officiels)

qu'ils estimaient relever de la déontologie : 1/ conditions de réussite des élèves, valorisation des succès ; 2/ entretien des motivations et mise en valeur des succès ; 3/ comportements de l'enseignant vis à vis des élèves (1.2.1 à 1.2.3.). Ces articles ont été supprimés.

- les sanctions pour cas graves d'indiscipline ont été discutées. M. Josselin a observé qu'il est difficile d'exclure un enfant de maternelle pour des motifs d'indiscipline.
Les troubles de comportement particulièrement graves ont été assimilés par l'Administration à des cas graves d'indiscipline et sont passibles des mêmes sanctions.
- les parents demandent s'il est possible de limiter les punitions (trop nombreuses dans certaines classes) et d'établir une gradation. Mme Montet estime que cela relève du jugement des enseignants ; Mmes Létocart et Truchard estiment qu'une gradation est difficile. Mme Truchard s'engage à rappeler aux enseignants en début d'année que leur usage doit rester ponctuel, et que l'« intérêt » de la punition doit être mesuré.
- Mme Létocart souhaite développer le « Préambule », qui devrait donner la philosophie de l'école et les valeurs auxquelles les membres de la communauté éducative sont attachés. Un travail de refonte du règlement (rebaptisé « Charte de Vie Collective») a été mené pour le secondaire, avec une même vision de responsabilités partagées. A défaut d'une rédaction identique, le « Préambule » du règlement de l'école élémentaire devrait être très proche de celui du secondaire. Dans un souci de cohérence avec le secondaire, il est également décidé d'abandonner la terminologie de « Règlement Intérieur » pour lui préférer celle de « Charte de Vie Collective ».
- En conclusion, les textes corrigés des nouvelles Chartes de Vie Collective à l'école maternelle et élémentaire seront utilisés dès la rentrée de septembre 2002 ; d'autres amendements pourront y être apportés l'an prochain. Les parents sont invités à soumettre rapidement leurs propositions de modifications pour les documents annexes. Mme Truchard se charge de faire figurer un plan des trois campus en annexe.

Fin de séance : 20h05

Rapporteurs de séance :

M. Marre (enseignant), Mme Yepes (parent).